

LA FRATERNITÉ

PRÉVOYANCE — COOPÉRATION — MUTUALITÉ — PHILANTHROPIE

ABONNEMENT

D'UN AN

France. 6 fr.
Étranger. 8 fr.

Le numéro 10 c.

PARAIT LE DIMANCHE

3 bis, rue La Bruyère

PARIS

PRIX DES ANNONCES

Annonces en 4^e page, la ligne 1 fr.
Réclames 3 fr.

Prix réduits pour les annonces et réclames répétées plusieurs fois

NOTRE CONCOURS

Les manuscrits relatifs au Concours ouvrier de la FRATERNITÉ sont actuellement entre les mains de la Commission chargée d'en faire l'examen.

Cette commission se compose de :

MM. CHARLES ROBERT, *, président de la Société de Participation aux bénéfices.

MARQUOT, associé-gérant de la maison Leclaire.

PAUL MOUTIER, entrepreneur de serrurerie, à Saint-Germain-en-Laye.

MERCIER, maître compagnon couvreur plombier, de la maison Goffnon (actuellement Barbas, Tassard et Balas.)

Les prix sont répartis comme suit :

1^{er} Prix 200 francs
2^{me} « 100 —

Quatre mentions honorables donnant droit à des prix de 50 francs.

La liste complète des lauréats sera publiée dans le numéro du 31 janvier 1886.

CAUSERIE

Le mouvement coopératif s'accroît chaque jour. Si les associations coopératives de consommation ne sont encore qu'une exception aujourd'hui, elles tendent à devenir la nécessité de demain.

Un de nos confrères fait à ce sujet dans le *Moniteur des Syndicats Ouvriers* quelques réflexions qui nous paraissent des plus justes. Certains économistes, dit-il, prétendent que les associations coopératives sont une utopie ; cependant, pour empêcher l'accaparement des denrées de consommation par les intermédiaires qui les vendent, il n'y a qu'un moyen logique : celui qui consiste à acheter directement pour le compte des consommateurs.

Supposons qu'une dizaine d'associations coopératives ayant pour but l'achat en gros de la viande de boucherie, et sa répartition à leurs associés, fonctionnent à Paris. Est-ce que les délégués de ces associations ne seraient pas à même d'acheter, au même prix que les intermédiaires, la marchandise nécessaire à la consommation de leurs associés ?

Ce procédé, si simple en principe, est encore à l'état de problème dès qu'il s'agit de le pratiquer sur une échelle suffisante pour amener une amélioration sensible dans l'existence des classes laborieuses. Mais, ce système s'imposera bientôt par la nécessité. C'est une question dont s'inquiètent, à juste titre, les initiateurs de la coopération.

Il en est des autres denrées de consommation comme de la viande de boucherie. Et pour preuve que les nombreux intermédiaires ne sont pas utiles, c'est que de grandes maisons se fondent dans tous les arrondissements et rayonnent dans tous les quartiers, de manière à faire disparaître, par le bon marché et la qualité de leurs denrées, les petits détaillants et leurs frais généraux payés par le public.

Eh bien, ce que les chefs de ces grandes maisons ont su faire, toujours en qualité d'intermédiaires, les consommateurs, en s'associant, peuvent le faire également et remplacer

les maisons Potin et autres du même genre. C'est une affaire d'argent et de bonne gestion. Tout le monde a plus d'argent qu'un seul, et, en s'habituant à la discipline, on peut trouver dans la masse des associés assez de capacités pour la conduite des associations.

Il est banal de répéter que les compagnies de chemins de fer, que la Banque de France, que les compagnies d'assurances, qui ont acquis tant de puissances et réalisé tant de bénéfices, ne sont pas autre chose que des associations.

Se figure-t-on un particulier qui voudrait entreprendre seul les assurances sur la vie ou contre l'incendie ? Cela se pouvait comprendre avant la création de ces établissements, mais depuis, c'est impossible. De même, si l'association entre consommateurs — et cela viendra — était établie aussi puissamment que les compagnies susdites, on regarderait comme des fous les spéculateurs individuels, fussent-ils millionnaires, qui tenteraient une nouvelle combinaison Potin.

Les préjugés seuls, la routine des ménagères, leur habitude de faire danser l'anse du panier, et l'inexpérience des classes laborieuses en matière d'économie sociale, sont les causes du piétinement sur place que nous subissons devant la possibilité de mieux faire et du bien-être qui en résulterait.

Le congrès des sociétés coopératives de consommation qui a eu lieu cet été à Paris, a entrevu le remède à cette situation, en proposant la création d'un centre de renseignements destiné à devenir un centre de ressources et d'achats. Nous espérons que le prochain congrès, qui aura lieu à Lyon dans les premiers mois de cette année, entrera plus avant dans l'étude et commencera à pratiquer cette question d'intérêt si immédiat et si général.

Le mouvement ouvrier en Amérique.

Nous avons suivi avec un extrême intérêt les progrès de l'organisation des Chevaliers du Travail, *Knights of Labor*, en Amérique, depuis son origine, et nous avons, à diverses reprises, constaté l'importance croissante qu'a prise cette vaste association dans le mouvement politique et social aux États-Unis. Nous ne saurions trop attirer l'attention sur ce phénomène économique qui n'est déjà plus une expérience, mais qui tient dès à présent une place considérable et inattaquable dans la pratique des institutions américaines.

L'idée générale de l'organisation remonte à 1869 ; elle appartient à un coupeur d'habits de Philadelphie, nommé Uriah S. Stevens ; mais elle n'a reçu un commencement d'exécution qu'en 1873, époque à laquelle Stevens a été nommé président de la première « assemblée locale ». Aujourd'hui les « assemblées locales » sont au nombre de 4,600. Elles comptent un demi-million de membres, et s'étendent sur toute la surface des États-Unis. Pour donner une idée de la rapidité avec laquelle se propage le mouvement, il suffira de dire que le nombre des « assemblées locales » s'accroît d'environ 160, et celui des membres d'environ 13,000 par mois. L'influence politique de l'organisation grandit dans la même proportion. La prochaine législature du Connecticut comprendra soixante-dix « *Knights of Labor* » ou représentants qui doivent leur élection aux « chevaliers du travail ».

Tout l'organisme de l'institution est coordonné en vue d'une rigoureuse centralisation. Les « assemblées locales », qui sont le point de départ, se condensent en « assemblées de districts », lesquelles, à leur tour, fournissent des délégués à la « Grande Assemblée de l'Amérique du Nord ». Enfin celle-ci élit un « Comité exécutif » de cinq membres, en qui sont déposés des pouvoirs souverains. Ce comité exécutif constitue l'une des autorités les plus concentrées et les plus absolues qui existent et l'on peut prévoir ce qu'on en doit at-

tendre pour le maniement des grandes masses populaires. Jusqu'ici, il faut le reconnaître, il a fait usage de sa puissance avec jugement et modération. Il répudie la violence, et, aux termes de ses statuts, il ne doit recourir à la contrainte, dans aucun cas, que quand tous les efforts de conciliation ont échoué. Jusqu'ici il a assez fidèlement suivi ce programme ; mais nul ne saurait dire ce que réserve l'avenir. Une telle force concentrée entre quelques mains ne saurait être sans danger. Le jour n'est pas loin où il faudra sérieusement compter avec elle.

INFORMATIONS

Congrès national des Sociétés de secours mutuels et de retraites et des institutions philanthropiques. — (2^e Session. — Marseille 1886). — Dans sa séance du 25 novembre, la commission d'organisation a définitivement adopté le programme des questions qui devront être soumises à l'examen du 2^e congrès national mutualiste.

Ce questionnaire va être adressé à toutes les associations françaises qui, en envoyant leur adhésion, pourront naturellement proposer les amendements sur tel ou tel article, ou demander l'adjonction de tel autre.

La date de ces grandes assises humanitaires, qui auront lieu à Marseille, a été fixée du lundi 24 au dimanche 30 mai 1886.

Avis important. — Toutes les demandes de renseignements relatives à la tenue du prochain congrès, doivent être adressées au secrétaire général de la commission d'organisation, boulevard Dugommier, 4, à Marseille.

Pensions ouvrières. — La Chambre va être prochainement saisie d'une proposition de loi à l'effet d'étendre aux ouvriers et employés de tout ordre et de toute profession le bénéfice de l'art. 580 du Code de procédure ainsi conçu :

« Les pensions et les traitements dus par l'État ne pourront être saisis que dans la proportion déterminée par les lois et les ordonnances. »

Ces pensions et traitements sont saisissables jusqu'à concurrence du cinquième sur les premiers 1,000 francs et toutes les sommes au-dessous ; du quart sur les 5,000 suivants, et du tiers sur la partie excédant 6,000 francs à quelque somme qu'elle s'élève et ce jusqu'à l'entier acquittement des créances.

La majorité de la Chambre se montre favorable au vote de cette loi.

Caisse des écoles. — Samedi prochain, 23 janvier, aura lieu dans les salons de l'hôtel Continental le bal donné par le deuxième arrondissement au profit de la caisse des écoles.

Questions du Tonkin et de Madagascar. — La Chambre de commerce de Paris considère comme son devoir de formuler son sentiment, au nom du commerce et de l'industrie, au sujet des questions du Tonkin et de Madagascar, actuellement devant le Parlement.

S'inspirant d'un intérêt patriotique et commercial, la Chambre de commerce estime :

Que l'abandon de ces possessions compromettrait gravement notre prestige dans l'Extrême-Orient ;

Qu'en y laissant sans protection les populations qui ont suivi notre drapeau, nous perdriions toute influence dans ces contrées ;

Que notre retraite créerait, en même temps, à nos représentants, sur tous les points de l'étranger, des difficultés insurmontables pour étendre nos transactions internationales ;

Que les complications imprévues pourraient être à redouter dans le cas où une autre puissance voudrait occuper nos possessions abandonnées ;

Que les intérêts de l'avenir commandent de ne

pas désertir une entreprise à peine commencée, alors surtout que l'Angleterre affirme sa puissance dans la Birmanie, dont elle a pris possession dans des conditions analogues à celles de notre occupation actuelle de l'Annam, et qui n'est pas moins devenue, au bout de trente ans, un débouché donnant lieu à un mouvement général de 400 millions par an ;

Que nous ne saurions nous effacer au moment où l'Angleterre vient en outre de prendre la route de Mandalay pour se mettre en contact avec la Chine par la province méridionale du Yunnan ;

Qu'enfin une occupation complète du pays, jusqu'à la limite naturelle et géographique de la Chine, peut seule amener les résultats commerciaux espérés ;

Par ces considérations, la Chambre de commerce de Paris croit devoir appeler l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences néfastes qu'aurait l'abandon de nos possessions du Tonkin et de Madagascar.

Chômage et salaires aux États-Unis

La *Broad street Commercial Agency* a adressé un état des ouvriers sans ouvrage disséminés dans 21 des États de l'Amérique du Nord.

Il ressort de ce tableau que si, pendant 1880, 2,430,749 individus, ou 90 0/0 de la population ouvrière, étaient employés dans les différentes usines, le nombre a décliné de 350,000 malgré l'accroissement colossal de la population par suite de l'immigration. A titre d'exemple nous donnerons un aperçu du travail dans les filatures de laine et de coton.

L'agence déjà citée a reçu les rapports de 372 fabriques de coton, dont 36 sont fermées, et de 187 fabriques de laine, dont 55 ne travaillent plus cette année. On compte 7,500,000 broches en activité, tandis qu'en 1880 leur nombre s'élevait à 8,600,000.

Les filatures de laine de la Nouvelle-Angleterre ont congédié 21,000 ouvriers. Dans le comté de Lowell, au Massachusetts, on emploie 2,300 ouvriers de moins que l'année dernière, et cependant la diminution du nombre des ouvriers occupés est de 6 0/0 moins forte que la moyenne des vingt-un autres États, et de 13 0/0 moins élevée qu'à New-York même.

Le fait de la diminution des heures de travail — non pas dans l'intérêt des ouvriers, mais dans celui des patrons — peint suffisamment la situation de New-York.

Dans l'industrie textile, les trois quarts seulement des heures de travail sont employées. Dans l'État de New-York, le nombre des ouvriers et ouvrières inoccupés se monte à 14,000.

Il faut ajouter que, dans presque toutes les industries, les salaires sont diminués de 20 à 25 0/0. D'après une circulaire des tisseurs de Fall River (Massachusetts), le salaire, pour une pièce de 25 yards, était, en 1873, de 30 cents (1 fr. 55), et, en février 1884, de 18 cents 1/2 (0 fr. 93).

La feuille anglaise, le *Manufacturier textile*, dit à ce sujet : « Les salaires américains ont très peu à descendre pour arriver au niveau des salaires anglais, et alors la différence énorme de la valeur économique de l'argent dans les deux pays rendra l'ouvrier anglais plus heureux que son confrère américain qui s'expatrie ; et c'est ce qui déjà commence à se produire. » Qui osera mettre en regard de ces faits les promesses alléchantes des agences d'émigration, et affirmer ensuite que l'Amérique est le pays de la paix et du bien-être économique ?

La même agence s'occupe ensuite du Canada. Sur les 1,417 usines disséminées dans la province d'Ontario, 1,345 sont en activité totale ou partielle, et 72 sont complètement fermées ; 2,470 ouvriers ont moins de travail que l'année dernière, et les usines fermées en ont congédié 3,089 ; ce qui diminue le nombre des ouvriers occupés de 5,539. Cette diminution est moins forte, il est vrai, dans la province de Québec ; mais les filatures de laine et de coton ont abaissé les salaires de 10 0/0.

UN MOT POUR RIRE

A propos de Noël :

Nous rencontrons hier un pauvre petit diable qui nous demande l'aumône.

— C'est pour mon Noël, nous dit-il de l'air le plus lamentable du monde.

— Et que mettras-tu dans ton soulier ?

— Mon soulier, répond-il en ouvrant de grands yeux, je n'en ai pas !

On devisait hier soir dans un salon de la Cinquième avenue :

— Et vous, disait-on à M. X., mettez-vous aussi votre soulier dans la cheminée ?

— Oh ! moi, répondit-il, je l'ai mis une fois, c'est assez.

— Bah ! qu'est-ce que vous y avez donc trouvé ?

— La goutte.

A Londres, au milieu du brouillard, un passant heurte Guibollard.

— Faites donc attention, imbécile ! s'écrie celui-ci irrité.

— Monsieur, s'excuse l'autre, je ne l'ai pas fait exprès. Je suis aveugle.

— Aveugle ? reprend Guibollard avec mauvaise humeur. Eh ! mon cher, quand on est aveugle, on ne sort pas par un temps où l'on ne voit pas devant soi !

Deux amis causent :

— Tu viens de toucher de l'argent ?

— Oui, j'en ai plein mes poches.

— Alors, prête-moi un louis ?

— Impossible, mon cher, tout est en pièces de cent sous !

L'acteur anglais Mathews, voyant un spectateur mettre son paletot :

— Pardon, monsieur, lui dit-il en l'interpellant, il y a encore un acte.

— Je le sais, répond l'autre, et c'est bien pour cela que je m'en vais !

Dans un grand restaurant parisien :

Un monsieur examine l'addition.

— Vous avez mis sur ma note : « Papier, un franc. » Qu'est-ce que cela veut dire ?

— Mais, monsieur, c'est le papier sur lequel votre addition a été inscrite.

SECOURS MUTUELS

Le questionnaire du Congrès des sociétés de secours mutuels

A propos du questionnaire préparé en vue du prochain congrès national des sociétés de secours mutuels, nous avons reçu d'un de nos lecteurs quelques réflexions au sujet de la 16^{me} question de ce programme ; question sur laquelle il veut bien nous faire l'honneur de nous demander notre appréciation et notre avis.

On sait que cette question est relative à la recherche « d'un moyen pratique pour qu'un « membre radié d'une société pour cause de non-paiement de ses quotités ne puisse être reçu « dans une autre société, s'il ne s'est, au préalable, mis en règle avec celle dont il sort. »

Nous tenons à déclarer avant tout que, sans nous attacher à formuler ici tel ou tel moyen qu'il y aurait à prendre — selon nous — en pareil cas, et ne voulant surtout empiéter en aucune façon sur les prérogatives du congrès, qui aura à se prononcer, sans aucun doute, sur cette question, nous pouvons dire cependant que nous partageons entièrement, sur ce rapport, la manière de voir de notre aimable correspondant.

Comme lui, nous croyons qu'une mesure générale doit être prise pour qu'à l'avenir, les sociétés de secours mutuels puissent être — disons le mot — débarrassées de certaines personnalités qui grevent quelquefois le budget de deux sociétés sans remplir fidèlement leurs devoirs de sociétaires et parmi lesquels il s'en trouve qui, voulant échapper un beau jour à une radiation certaine, en abandonnent une sous le plus futile prétexte, non sans formuler encore contre son administration, les critiques les plus amères ou les reproches les plus immérités.

Tout comme un cercle d'amis, une société de secours mutuels ou toute autre association qui ne doit son existence et sa prospérité qu'aux cotisations imposées à chacun de ses membres, peut être composée d'éléments divers, et aucune d'elles ne peut être à l'abri de compter dans son sein quelqu'un qui n'ait sollicité son admission que dans un esprit de curiosité, ou d'intérêt personnel. Dans l'un ou dans l'autre cas, ce nouveau venu, admis peut-être sur la recommandation d'un ami, ou bien, après une enquête tout à fait sommaire, à cause de telle ou telle facilité accordée dans un but évident de propagande, — proteste d'abord d'un grand attachement à la société et se garde bien, pendant deux ou trois ans, de

laisser s'élever le moindre doute sur ses véritables intentions.

Mais peu à peu son zèle se ralentit, les quotités ne sont plus versées régulièrement — les avis adressés par le bureau pour l'inviter à se mettre en règle avec la caisse sociale, ne sont pas écoutés, et le bureau, — bon enfant, espérant ramener le collègue, maintient cependant les secours médicaux et pharmaceutiques ; et ainsi, de mois en mois, le retard augmente et la dette grossit. Or, comme il faut s'assurer pour soi, pour sa femme et pour les enfants, ces secours du médecin et du pharmacien, que la société va supprimer d'un jour à l'autre, le voilà à la recherche d'une autre société où il réussira encore à se faufiler.

Eh bien, dans une société de secours mutuels, par exemple, composée d'ouvriers prévoyants et laborieux qui viennent, chaque mois, verser dans la caisse sociale une économie prélevée sur le salaire, dans but de s'assurer, en cas de maladie, des secours médicaux, pharmaceutiques et pécuniaires, qui donnent à leurs enfants l'exemple de l'amour du travail et de la prévoyance, il ne peut, — nous dirons plus — il ne doit y avoir place, selon nous, pour aucune spéculation, sous quelle forme qu'elle se présente.

Tel est notre humble avis.

La mesure réclamée par cette 16^{me} question, qui ne vise, il est vrai, que le fait de non-paiement de quotités, sans en déterminer la cause, ne s'applique, bien entendu, qu'au sociétaire qui aura donné la preuve d'une évidente mauvaise volonté, et à l'égard duquel il serait superflu de suivre une politique d'indulgence.

Cette mesure ne doit certainement pas atteindre le sociétaire qui, frappé par la maladie, par le chômage ou par une cause quelconque d'infortune, se verra dans la nécessité de suspendre le paiement de ses cotisations. Oh ! non, rassurez-vous ; les sociétés de secours mutuels perdraient alors le caractère philanthropique qui les distingue.

Le sociétaire malheureux est aimé dans nos sociétés. Il n'a dans ce cas qu'à faire connaître sa situation à son président, et ce dernier, d'accord avec le bureau, prend aussitôt les mesures nécessaires pour lui conserver le bénéfice de la mutualité, pendant tout le temps que peut durer son infortune.

M. JULLEN.
(Mutualité).

PARTICIPATION

Nous sommes heureux de reproduire l'allocation de M. A. Piat, à ses ouvriers, dans l'Assemblée générale semestrielle de la Société de secours mutuels, du 26 juillet 1885.

Ce discours, en dehors de l'intérêt particulier qu'il présente, témoigne de l'étroite solidarité qui unit la direction et le personnel dans cette importante maison.

Société de Secours mutuels des employés et ouvriers de la maison Piat.

ALLOCATION DE M. A. PIAT, PRÉSIDENT.

Messieurs,

J'ai le grand plaisir aujourd'hui de vous présenter plusieurs personnes sympathiques à notre œuvre et qui ont bien voulu accepter de venir au milieu de nous ; ce sont, MM. Cheysson, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, que vous aurez grand plaisir et profit d'entendre tout à l'heure, notre excellent président honoraire, M. Ch. Robert, toujours fidèle à nos réunions d'été, M. Fougousse, publiciste distingué et M. Goffinon !

Chacun ici-bas a son rôle que la Providence lui assigne, et beaucoup de personnes travaillent simultanément, quoique de façons toutes différentes, pour concourir au même but. MM. Cheysson, Robert, Fougousse, sont passionnés pour tout ce qui concerne l'étude des questions sociales ; animés de la noble ambition de rechercher ce qui peut faire progresser l'humanité, ils étudient et coordonnent les faits qui se passent autour d'eux et tirent les conclusions qu'ils comportent. Ils renouvellent un monde d'idées qui ouvrent des horizons nouveaux et deviennent des chefs d'école capables d'inspirer les plus grands dévouements. Ces Messieurs sont en quelque sorte les théoriciens des questions sociales.

M. Goffinon, ancien entrepreneur de plomberie, leur apporte un concours précieux, car, disciple de Leclaire, toute sa vie a été noblement remplie par la pratique de ces mêmes questions, et il occupe maintenant ses loisirs et sa fortune à triompher des idées qu'il a eu l'occasion d'appliquer et qu'il a reconnues bonnes pendant son passage aux affaires ; lorsque je voulus en 1881 appliquer la participation aux bénéfices à laquelle je songais depuis 1867, il voulut bien m'aider de ses conseils !

Ces Messieurs viennent au milieu de nous pour juger de l'arbre par ses fruits, et je les remercie de la preuve d'intérêt et de sympathie qu'ils m'ont donnée en cette circonstance. Leur appui moral m'est infiniment précieux, à moi qui fais en ce moment, avec votre collaboration, l'application pratique des idées que deux d'entre eux étudient avec sympa-

thie, que les deux autres prônent avec ardeur et conviction. Les uns et les autres sont pour moi d'excellents guides dans cette voie où je suis poussé par une tournure d'esprit un peu héréditaire et par une force, inconsciente si l'on veut. Si je l'osais, je prendrais, pour mon compte, le mot de cet Anglais devant lequel on parlait des industriels appliquant chez eux la participation et qui répondit d'une façon dédaigneuse : « Oh ! ces gens-là doivent être des philanthropes ! » Eh bien, oui, j'accepte volontiers cette épithète qui, évidemment dans la bouche de cet Anglais, était presque insultante ; et cela doit être de la philanthropie qui me pousse à entourer mon personnel d'institutions de prévoyance aussi nombreuses et aussi parfaites que possible. A mes excellents amis qui sont ici à tirer les conséquences de mes faits et à apprendre aux autres, à l'aide de l'enquête qu'ils font constamment à ce sujet, si je suis arrivé à obtenir un résultat et s'ils doivent conseiller à d'autres personnes d'imiter mon exemple, quitte à mériter le même reproche !

Vous vous rappelez certainement, Messieurs, que dans les derniers jours du mois de mai, j'ai eu l'avantage de conduire dans l'atelier un certain nombre de personnes désireuses de voir l'installation industrielle de ma maison, désireuses surtout d'entendre de ma bouche quelques explications détaillées sur ces institutions de prévoyance. Toutes ces personnes (qui m'adressèrent des félicitations auxquelles je fus fort sensible), faisaient partie de la « Société d'Économie sociale » et le président de cette Société importante, qui ne compte pas moins de 5,000 membres et dont le but élevé ne vous échappera pas, j'en suis sûr, était l'année dernière, M. Cheysson, dont vous entendrez tout à l'heure l'allocation.

Je voudrais maintenant, messieurs, avant d'aborder ce qui fait l'objet principal de notre réunion, vous dire quelques mots sur un sujet très important et le suis engagé à le faire aujourd'hui, par la présence à mes côtés de M. Fougousse qui, parmi toutes les questions sociales, étudie plus volontiers celles qui touchent les sociétés de consommation dont je veux précisément vous entretenir un instant. Jusqu'à présent je n'avais jamais abordé devant vous ce sujet parce que je ne pouvais faire rien de pratique en votre faveur dans ce sens ; mais je vois depuis quelque temps que l'importance de cette question a touché un certain nombre d'entre vous, qu'un mouvement assez accusé se dessine en faveur de ces sortes de sociétés et je suis trop heureux de le constater pour ne pas profiter de cette occasion pour précipiter autant que possible ce mouvement et vous pousser dans une voie que je crois excellente et dans laquelle ma conviction est que l'ouvrier devra trouver le bien-être matériel et la tranquillité qui lui font encore défaut à cette heure.

Aucun de vous n'ignore ce qu'est la société de consommation ! En deux mots, elle consiste à associer en aussi grand nombre que possible, en apportant chacun un capital non seulement très faible, — il est dans certaines sociétés de 50 francs seulement, — mais encore pour le versement duquel l'on vous donne toutes les facilités imaginables ; l'on délègue ses pouvoirs entre les mains d'une ou de plusieurs personnes chargées d'administrer la société, de faire les achats et l'on institue en même temps un contrôle sévère de toutes les opérations. Toutes les marchandises que consomment l'ouvrier sont achetées en gros, c'est-à-dire dans les meilleures conditions de prix et revendues directement aux sociétaires ; dans quelles conditions ? Ah ! ici, il y a plusieurs manières de procéder et les deux plus usitées sont les suivantes : ou bien les marchandises sont revendues le meilleur marché possible et dans ce cas la société a de suite le bénéfice de son opération et il est rare si, à la fin de l'année, tout compte fait, il reste encore quelque argent à se partager. Ou bien, et c'est ce que je pourrais appeler la forme patronale, les marchandises sont vendues par la société presque au prix des débiteurs et l'on ne jouit de suite que d'une plus grande fraîcheur et d'une qualité supérieure des marchandises. Quant aux bénéfices, assez considérables puisqu'ils ne sont pas moins de 15 à 30 0/0, l'ouvrier, le sociétaire les trouve à la fin de l'année et son compte d'épargne se grossit d'autant.

Dans la Société de Commentry, M. Gibon, l'excellent directeur, a trouvé le moyen d'économiser de la sorte à son nombreux personnel en 13 ans une somme de 930,000 francs et cela sans leur imposer la moindre privation !

Eh bien, Messieurs, voilà ce que je rêverais pour vous. Mais malheureusement je ne puis rien faire moi-même dans cette voie (sans cela nous aurions déjà depuis longtemps une société de consommation) ; à Paris, les conditions sont toutes différentes qu'en province, l'ouvrier est trop disséminé et les locaux dont on dispose sont trop petits pour que l'on puisse instituer une société particulière à une maison. Mais vous pouvez trouver, à proximité de vos quartiers, des sociétés établies et c'est parce que je sais qu'il en existe qui fonctionnent très bien, qui donnent déjà d'excellents résultats, que je vous en parle plus en détail aujourd'hui et que je vous engage de tourner votre attention de ce côté. Là, comme partout, l'union fait la force et la prospérité et, en nous adressant de suite à des sociétés existantes, sérieuses, vous

augmenterez leurs opérations, leur chance de réussite, et votre propre profit n'en sera que plus assuré.

Pour tous ceux qui seraient désireux de suivre mon conseil, je leur recommande de prendre des renseignements, soit auprès de M. Defféchin, soit auprès de M. Rousseau, l'employé de la fonderie ; ces messieurs se mettront très volontiers à leur disposition pour leur faciliter l'entrée dans la société dont ils font partie « la Laborieuse » dont les statuts me paraissent fort sages, ou dans toute autre à leur choix.

Ah ! j'oubliais de vous dire une chose très importante à savoir que, dans toutes ces sociétés, les ventes se font expressément au comptant, c'est une condition de leur marche, une cause de leur succès et je vous dirai à ce propos que si le crédit n'enrichit pas toujours l'industriel, qui lui cependant doit savoir compter, il ruine certainement l'ouvrier qui y a recours. Et, pour dire toute ma pensée, rien n'est funeste à l'ouvrier comme ces maisons qui vendent à « tempérament » et qui sont l'opposé des sociétés de consommation dont je vous parle ; entre un objet acheté d'une manière ou de l'autre, l'écart peut être de 30 0/0, sans compter les frais auxquels on s'expose, dans le premier cas pour le moindre paiement en retard.

Pour résumer donc ce que je vous ai dit sur cette question, que je n'ai voulu qu'effleurer à l'occasion de la présence parmi nous d'un apôtre des sociétés de consommation, je vous dirai que je suis convaincu que l'ouvrier qui saurait s'imposer pendant un certain laps de temps quelques sacrifices avant d'être complètement au courant de ses affaires et de ne plus rien devoir à personne (et au besoin le patron pourrait l'aider un peu), cet ouvrier, dis-je, entrant dans une société semblable, arriverait facilement, au lieu d'être toujours à bout de ressources, à vivre copieusement, honnêtement et même peut-être à économiser quelque peu !

La société de consommation est donc un util complément de la société de secours, de la caisse des retraites, voire même de la participation aux bénéfices. Toutes ces institutions entourent l'ouvrier et le sauvent, s'il saits'y rattacher, de toutes les misères matérielles de l'existence.

L'ordre même dans lequel je viens de placer les différentes institutions de prévoyance sera celui que je vais continuer de suivre dans mon allocution.

La société de secours mutuels, messieurs, aura eu l'honneur et le mérite très grands d'être l'embryon de toutes les autres œuvres humanitaires ou sociales qui se sont succédé peu à peu dans ma maison, et cette institution, qui n'est malheureusement pas encore assez répandue, à mon gré, à cela d'excellent qu'elle appelle presque forcément les autres institutions complémentaires tant il est vrai, selon moi, qu'il suffit de se réunir et de se connaître pour s'aimer les uns les autres et chercher à se rendre service. Que cette œuvre fondamentale ait donc toujours tous nos respects, toutes nos attentions et je puis dire en vérité, messieurs, qu'il faut bien croire que vous partagez toute ma manière de voir, car il n'y a pas beaucoup d'administration plus facile que celle-là, qui ait une marche plus simple et plus régulière ; le battement du pouls n'est pas beaucoup plus uniforme ; pourquoi ? parce que, ainsi que je vous le disais, c'est le fonctionnement d'un organe essentiel à la vie même de la société. Certes, par instant, l'on peut être plus favorisé que dans d'autres parce que la santé générale est plus ou moins bonne ; mais quoi ! si l'on se réjouit dans la prospérité parce que l'on économise un peu plus vite pour ses vieux jours, l'on se console bien vite dans l'adversité en songeant aux services rendus, aux misères soulagées, et si l'excédent est maigre, le cœur est satisfait, il y a bien compensation !

Aujourd'hui, mes amis (le cas est assez bizarre), nous nous trouvons avoir pas mal dépensé d'indemnités pécuniaires, de secours pharmaceutiques, voire même, hélas ! de frais funéraires — parce que, en effet, la santé générale a laissé beaucoup à désirer pendant un certain temps, et ce, pendant nous nous trouvons vis-à-vis d'un excédent superbe ! Je vais vous expliquer cette anomalie ! Cela tient à ce que nous avons encaissé, pendant ce semestre, deux sommes ayant une même origine, à savoir l'opération que nous avons faite l'année dernière avec la caisse d'assurances en cas de décès ! La première somme de 844 fr. 60 n'est pas à proprement parler une recette, puisque ce n'est que le remboursement partiel d'une avance de 1,871 francs que la caisse a faite au mois de décembre dernier. Si vous vous rappelez bien, je vous annonçais, il y a six mois, qu'ayant dû effectuer ce gros paiement pour notre assurance, cela nous avait appauvris momentanément au point qu'il ne nous avait plus été possible de verser à la caisse des retraites la somme habituelle. Or la cotisation mensuelle supplémentaire que vous avez votée est rentrée depuis régulièrement et il nous reste encore 1,000 francs environ à encaisser, lesquels figureront en recettes au semestre prochain. L'autre somme, dont l'import-

1. La moyenne des bénéfices est au moins de 100 francs par an, qui, placés à intérêt composé pendant 30 ans produisent une somme de 6,642 francs.

tance est de 500 francs, provient de ce que, un de nos secrétaires décédés étant mort sans héritiers directs à notre connaissance, c'est la société qui en a profité. Voilà donc l'explication, toute naturelle, de l'état prospère de notre caisse, et puisque cela m'a amené à vous parler de la caisse d'assurances en cas de décès, j'en dirai que nous avons, hélas ! vraiment lieu de nous enorgueillir d'avoir suivi à ce sujet les conseils de notre cher président honoraire, M. Ch. Robert ! car, dans ce premier semestre, nous n'avons pas eu moins de trois décès, de telle sorte que nous avons touché trois fois 500 francs, somme qui a dû être certainement bien précieuse pour panser les plaies matérielles que les pauvres défunts laissent après eux ! Je ne crois pas me tromper en vous engageant fortement à continuer cette opération et j'espère que vous serez unanimes tout à l'heure pour voter la même assurance de 500 francs, cette fois la somme à payer par chacun de vous sera un peu moins forte par suite du décès de notre vieux sociétaire Pautret.

C'est en effet cet excellent homme qui a donné lieu, le premier, à l'application de l'assurance, étant mort quelques jours après que nous l'avions contractée, de telle sorte que je pouvais lui dire les paroles d'adieu à la séance de janvier !

Après Pautret, ce fut le tour de Lamoureux, qui nous quitta après une longue maladie de poitrine, qui le tenait depuis longtemps éloigné de son travail. La perte de ce sociétaire a été bien vivement ressentie par moi ainsi que par tous les camarades qui l'approchaient, car Lamoureux était un homme d'un excellent naturel, dévoué et travailleur ; sa mémoire restera longtemps parmi nous !

Le dernier sociétaire décédé, Lebesnèra, était moins connu de la masse des sociétaires, parce que le poste qu'il occupait, non sans zèle, était moins en vue ; il vivait aussi fort retiré, presque sans entourage, si bien que des légendes de toutes sortes couraient sur son compte ! Ce pauvre sociétaire n'eut pour ainsi dire pas de maladie ; il mourut en quelques heures, dans sa chambre, frappé sans doute par une congestion.

Seul il avait vécu, seul il serait parti à sa dernière demeure si la société n'avait été là pour l'accompagner.

Espérons, messieurs, que ce nécrologe est terminé pour cette année et que nous ne nous trouverons pas dans l'éventualité que je vous signalais, il y a un an, de faire un bénéfice sur notre versement à la caisse d'assurances en cas de décès !

Nous avons donc un excédent de recettes malgré les charges assez considérables que nous avons eues à supporter. Ils s'élèvent à la somme de 2,921 fr. 70 et vous pouvez facilement comprendre que, lorsque les cotisations de nos membres honoraires nous arriveront à la fin de l'année, nous pourrions aisément disposer en faveur de la caisse des retraits d'une somme de 4,000 francs, ainsi que je vous l'annonçais au mois de janvier dernier ! En réalité, messieurs, c'est 5,000 francs que nous verserons sans doute et cela grâce à une somme de 1,000 fr. que M^{me} Piat a désiré donner en souvenir de son père décédé, déjà membre honoraire depuis 22 ans, et en souvenir de l'intérêt très grand qu'il portait aux affaires de la société !

Et grâce à ces versements successifs et importants, notre caisse de retraites vogue sur des horizons pleins des plus douces promesses ! En consultant vos anciens comptes rendus vous verrez qu'au mois de juillet de l'année 1882, cette caisse ne possédait qu'un capital de 58,244 francs ; actuellement il est de 72,781 francs. En trois années, il s'est donc accru de 14,537 francs, soit en moyenne, très près de 5,000 francs par an (versements, intérêts, subventions compris), de telle sorte que, en tenant compte des recettes un peu plus fortes que nous avons quelquefois et en calculant aussi les dépenses plus considérables qui nous attendent dans quelque temps, en cinq ans nous aurons atteint la somme ronde de 100,000 fr. et dans quinze ans de 150,000 francs, et nous pourrions donc à cette époque disposer de 6,750 fr. de rente !

Dans quinze ans, le nombre de pensionnaires serait (au total) de 53. Or il y a à compter sur les extinctions tant parmi les retraités que parmi les aspirants. Nous aurons, vous le voyez, de quoi faire face à nos engagements et je me tourne vers mon excellent ami, M. Cheysson, un peu fier, je l'avoue, de ce résultat, en lui rappelant qu'il s'effrayait, il y a quelques années, de ma hardiesse très grande et qu'il craignait que je ne puisse pas continuer la pension de 180 francs (à cette époque elle n'était pas encore portée à 200 francs), que la caisse versait aux retraités !

Il avait raison d'être effrayé, car il pensait à ce qui se passe dans les sociétés municipales — et je n'avais pas tort d'être rassuré, car j'avais bien supputé que notre société fermée, ne se recrutant que d'une certaine façon et parmi des personnes relativement jeunes, ayant de plus la ressource de la caisse de prévoyance, notre société, dis-je, offrirait, à cet égard aussi, des avantages que les autres ne peuvent pas garantir au même titre !

En réalité, Messieurs, je crois que, si vous sa-

vez vous imposer des sacrifices, et ils ne sont pas bien considérables, vous avez la satisfaction de trouver, en échange, de bien grands avantages, et je mets tout mon amour-propre et toute ma gloire à ce qu'il en soit ainsi ; vous savez même que l'apport précieux d'une retraite de 200 francs (pour les vieux ouvriers de 360 francs) ne suffit pas à mon ambition, et que j'ai cru trouver un excellent moyen d'augmenter la somme, qui sera l'honneur et la tranquillité de vos vieux jours, en vous constituant un patrimoine à l'aide d'une épargne que je vous impose ; comment ? Mon Dieu, sans qu'il vous en coûte autre chose qu'une plus grande somme de dévouement à la maison et à ses intérêts !

Travaillez un peu plus, vous ai-je dit, avec plus d'ardeur, plus de goût, plus de soins ; contribuez de la sorte à augmenter la réputation et les bénéfices de la maison, et vous profiterez de sa prospérité ; vous partagerez avec moi les fruits matériels que notre travail commun aura contribué à créer et à accroître ; de la somme qui vous reviendra, quelle qu'elle soit, il sera fait deux parts égales, l'une que vous recevrez de suite, car quel attrait aurait pour vous un bénéfice dont vous ne toucheriez rien en espèces ? et l'autre qui sera inscrite d'office à un livret de Caisse de retraite — et de la sorte donc j'aurai trouvé le prétexte que je cherchais de vous créer le commencement d'un patrimoine et d'assurer davantage le bien-être de votre vieillesse !

Voilà la combinaison que je vous ai présentée dans la séance du mois de janvier 1881, et j'avais le cœur rempli des plus belles espérances, car les affaires marchaient, l'année promettait d'être fructueuse et, espérant bien que cela continuerait, je calculais avec bonheur les sommes qui vous viendraient en partage et le beau chiffre de retraites que cela vous procurerait un jour !

Mais hélas ! ces beaux jours ne devaient pas avoir de lendemains immédiats, et, en effet, dès l'année suivante, une grave malencontreuse, qui éclata avant même le partage des fruits du travail, nuisit considérablement aux résultats obtenus, et les conséquences devaient en être des plus désastreuses. Un travail abondant pendant quelques années avait en effet fait naître parmi les ouvriers des prétentions malheureuses, qui chassèrent le travail de Paris alors qu'une crise industrielle intense allait éclater justement, et que l'on aurait eu besoin, au contraire, de conserver pour pouvoir lutter, toute sa clientèle et tous ses moyens d'action. Cette crise, vous le savez, est générale, mais elle frappe surtout la métallurgie, à tel point, que l'on a vu, dans le bassin de la Loire notamment, des maisons obligées, pour pouvoir continuer de vivre, de faire subir à leur personnel une réduction de salaire de 10 à 15 0/0 ! Donc, cette crise survenant à la suite de la grève, et cela au moment même où j'instituais la participation aux bénéfices ! c'était vraiment jouer de malheur !

Mais, Messieurs, c'est surtout dans les moments de crise que l'on peut juger de la valeur d'une institution, de même, pour poursuivre la comparaison que je vous faisais tout à l'heure, que c'est dans la tempête que l'on juge de la valeur d'un navire.

Pour moi, la participation aux bénéfices est une institution utile, qui a son côté rationnel dans toute entreprise où la main-d'œuvre est un facteur important et, même bien comprise par le personnel, elle ne doit pas être onéreuse pour l'employeur (si vous voulez bien me permettre ce mot nouveau). C'est cela, mais c'est aussi plus que cela, c'est une œuvre de solidarité par excellence ! et c'est surtout ce côté de l'institution que la situation actuelle pourra mettre en relief !

Vous le voyez, ma préoccupation constante est de perfectionner, d'augmenter mon outillage. Si la crise persiste, nous chercherons à varier nos produits, à accroître nos débouchés. Si elle cesse, l'augmentation des affaires nous trouvera tout prêts et nous n'aurons qu'à puiser dans le vaste réservoir que nous avons eu le loisir de faire. Dans les deux cas, apprêtons-nous toujours à travailler durement et sans relâche. Et en avant ! toujours avec courage et persévérance !

COOPÉRATION

Fédération des Sociétés coopératives de consommation

CHAMBRE CONSULTATIVE

La Chambre consultative a l'honneur de rappeler aux Sociétés coopératives de consommation qu'elle les prie instamment de lui adresser une série de renseignements nécessaires à l'établissement de la statistique et à l'étude expérimentale de la matière coopérative. Ce sont :

D'une part, la date de leur fondation, le nombre de leurs membres, leur dernier inventaire et le nom de toutes les Sociétés coopératives de consommation qu'elles connaissent en dehors de celles dont les noms figurent au compte-rendu du congrès.

D'autre part, les frais qu'a coûtés leur constitution, les droits qu'elles paient comme patente, impôt sur les boissons, impôt sur les valeurs mobilières, droit de transfert des actions, les diffi-

cultés ou les procès qu'elles ont pu avoir, soit avec les particuliers, soit avec l'administration, et enfin toutes les observations qu'elles ont pu recueillir sur le meilleur régime de coopération alimentaire.

Un grand nombre de Sociétés ont déjà bien voulu donner réponse à ces différentes questions et grâce à elles le registre de la statistique comprend, à l'heure actuelle, les noms de 480 Sociétés françaises de consommation. La liste rédigée par le congrès n'en comportait que 87 ; c'est une augmentation du simple au double en moins de deux mois. Certains départements tels que l'Indre-et-Loire, semblaient ne renfermer aucun centre de coopération ; les renseignements adressés à la Chambre consultative ont prouvé qu'ils en possédaient plus de 15 ; ailleurs, une ville, Rouen, dans laquelle on ne connaissait qu'une seule Société, en compte cinq pour le moins.

Sans nul doute, si nos collègues de province veulent bien donner un concours actif à notre enquête, nous ne tarderons pas à reconnaître que la France possède un développement coopératif infiniment supérieur à ce qu'on croit généralement. Quand on aura bien fouillé tous les coins de notre pays, nous sommes certains qu'on ne trouvera pas moins de 5 à 600 Sociétés coopératives de consommation. Ce n'est pas encore le chiffre de l'Angleterre, mais c'est plus qu'en Italie et même en Allemagne.

Notre généreux pays est bien plus riche qu'on ne croit en bonnes choses ; mais nous avons généralement, chez nous, la sotte habitude de ne pas l'examiner de près et de le dénigrer les yeux fermés. On entend sans cesse le public répéter : « Le caractère français n'est pas taillé pour l'association ; pour tout ce qui est coopératif, la France ne va pas à la cheville des autres pays. » A force de l'entendre, tout le monde est convaincu, et voilà une opinion formée et un pays jugé.

Rompons avec ces sottes habitudes, troquons-les contre la maxime de saint Thomas : « Voir avant de croire. » Si nous l'appliquons à notre sol, nous serons confondus de nos erreurs et émerveillés de sa richesse.

CHAMBRE ÉCONOMIQUE

La Chambre économique a l'honneur de rappeler aux Sociétés coopératives de consommation qu'elle les prie instamment de lui faire parvenir au plus tôt le tableau des prix de vente et d'achat de leurs marchandises, les noms et adresses de leurs fournisseurs, la quantité de chaque marchandise qu'elles consomment chaque année, les époques où elles ont coutume de faire leur approvisionnement de chaque sorte, la nature et l'importance des achats qu'elles sont disposées à faire en ce moment et qu'elles prévoient dans les six mois. A l'avenir, les Sociétés voudront bien lui faire connaître régulièrement, un certain temps à l'avance, leurs projets d'achat.

La Chambre syndicale des ouvriers constructeurs-mécaniciens de Rouen a écrit à la Chambre économique une lettre dans laquelle elle lui dit, entre autres choses :

« Nous proposerons aux autres Sociétés de notre ville de se réunir à la Fédération quand celle-ci aura dressé son plan pour l'achat et la répartition des marchandises. »

Il est une question que nous voudrions voir traiter dans la réunion du 20 décembre, c'est une question de responsabilité dont nous donnons ici un exemple : supposons que la Chambre économique traite un échantillon avec un négociant pour 100 balles café Gonaïves Saint-Marc, 30 balles Java doré et 30 balles Porto Rico première qualité. Le négociant expédie par fractions aux différentes Sociétés de consommation, mais le cas suivant peut se présenter : des Sociétés trouveront leur envoi satisfaisant, mais d'autres se plaindront d'avoir reçu des cafés inférieurs ou avariés ; cela pourrait provenir de ce que le négociant aurait volontairement passé quelques balles inférieures. Serait-il tous jours possible de contrôler la qualité avant d'avoir pris livraison ? faudrait-il avoir recours à l'expertise, réexpédier les marchandises, et encore l'échantillon ne manquerait-il pas pour établir la comparaison ?

Ne serait-il point possible à la Chambre économique d'avoir un magasin où elle se ferait livrer un certain nombre de marchandises d'où elle les réexpédierait aux Sociétés par échantillon ? lons qui seraient payés, naturellement. Ces échantillons précéderaient l'envoi direct par le fournisseur. Nous croyons qu'il serait bon de discuter et de résumer dans un imprimé les précautions et les garanties exigées des fournisseurs. Il y a bien des personnes qui émettent des doutes sur la possibilité de bien fonctionner sans magasin central ; c'est pourquoi nous conseillons de ne commencer à fonctionner qu'avec un plan bien arrêté, où toutes les chances auront été calculées, car il serait désastreux de faire un mauvais début. »

Nous donnons acte à nos collègues rouennais de leurs sages observations et leur promettons qu'elles seront introduites dans la discussion annoncée pour le 20 décembre des statuts et mode de fonctionnement des deux Chambres.

LE CONGRÈS DE LYON

La réunion des Sociétés coopératives de Lyon

s'est tenue, comme nous l'avons annoncé, le 21 novembre, à l'effet de préparer le programme du congrès de 1886. Dix-sept Sociétés y étaient représentées. A la suite de cette première séance, les initiateurs ont rédigé la nouvelle circulaire qui suit :

« Monsieur le président,

« La réunion du 21 novembre dernier a décidé qu'une commission générale composée d'un délégué par association serait constituée pour examiner les questions qui nous intéressent et présenter au prochain congrès les études qu'elle devra faire.

« Nous venons vous prier de désigner votre délégué et le délégué adjoint qui seront appelés à prendre part aux travaux de la commission.

« La commission générale est convoquée pour le samedi 19 courant, à 8 heures du soir, à la mairie du 1^{er} arrondissement, place Sathonay.

ORDRE DU JOUR :

- » 1^{re} Constitution de la commission ;
- » 2^e Examen du programme général ;
- » 3^e Constitution des sous-commissions ;
- » 4^e Étude des questions d'un intérêt local.

« Nous espérons, monsieur, que votre conseil ne restera pas indifférent aux travaux que nous entreprenons et que deux de vos membres voudront bien y apporter le concours de leur expérience.

« L'avenir du travailleur est peut-être dans la coopération, nous savons les merveilles qu'elle a accomplies à l'étranger ; unissons donc nos efforts pour qu'elles les réalisent dans notre cité.

« Recevez nos fraternelles salutations.

« Par délégation :

« Le délégué des Équitables Coopérateurs,
« Le délégué de la Boulangerie ménagère de Vaise. »

LE COMPTE RENDU DU CONGRÈS DE PARIS

Par une coïncidence bizarre, le compte rendu du Congrès de Paris a été dans une même semaine, l'objet d'une série d'articles différents, notamment dans l'*Economiste français*, dans le *Travail national* et dans la *Cooperazione rurale* de Padoue (Italie). Il paraîtra certainement intéressant à nos collègues de savoir un peu ce qui s'est dit dans ces articles ; ne pouvant les reproduire tous trois, nous nous bornerons à traduire les principaux passages de l'article italien :

« Les Congrès de la Coopération se succèdent l'un à l'autre et donnent le témoignage de la vie active des institutions coopératives. A peine deux mois s'étaient-ils écoulés depuis la réunion du Congrès d'Oldham, que celui de Paris se tenait. Le Congrès d'Oldham qui a été le 17^e de la grande Union coopérative anglaise, a constaté les plus grands progrès de la coopération en Angleterre et fut un des plus remarquables parmi tous ceux tenus jusqu'alors, particulièrement en raison de la grande enquête sur l'état de la coopération en tous pays, qui a été présentée, traitée, sur lequel nous nous sommes entretenus plus longuement les lecteurs de cette revue. Le Congrès n'a révélé que les premiers efforts faits en vue de nouer le premier lien des coopérations françaises qui jusque là étaient complètement isolées les unes des autres, comme il en est également des coopérations italiennes. Mais, pour ce motif précis, et comme promesse d'un avenir fécond, ce Congrès doit être tenu pour un événement très important dans le mouvement coopératif. »

Suivent différents passages qui ne font que rapporter les séances et décrire le programme des Chambres. Nous les passons pour nous en tenir aux appréciations de l'auteur italien, M. Ugo Rabluno.

« La Chambre économique nous semble bien imaginée et, si elle réussit à s'organiser sagement, nous croyons qu'elle sera d'un grand secours pour les coopératives françaises. La base, comme on vient de le voir, sera assez différente de celle des deux *Wholesales* anglaise et écossaise, qui achètent en gros pour leur propre compte et revendent aux Sociétés. La Chambre économique ne sera qu'un intermédiaire et cela, croyons-nous, sera un bien puisque, outre l'avantage d'éviter les nombreux inconvénients que rencontrent actuellement les *Wholesales*, elle sera d'une application immédiate, n'ayant pas besoin de grands capitaux, que les coopératives françaises ne seraient certainement pas en état de fournir pour le moment présent.

« Aucun journal n'a été choisi comme organe des associations ; c'est une lacune que nous espérons voir bientôt comblée.

« Parmi les délibérations du congrès nous notons celle-ci votée à l'unanimité : à savoir que les deux Chambres seront composées de coopérateurs effectifs et non de coopérateurs théoriques, de coopérateurs en chambre et nous, bien que nous soyons dans cette dernière catégorie, nous ne saurions donner tort aux coopérateurs français !

« Le désordre et la confusion de la première séance ne laissaient guère prévoir que le congrès se serait aussi bien terminé et que les bases de l'organisation des coopératives françaises seraient aussi clairement jetées. Ce fait nous ramène au souvenir du premier congrès des coopérateurs anglais, dans lequel, grâce à

1. Un travail complet sera fait très prochainement par l'Actuaire de la Compagnie d'Assurances « l'Union » pour faire connaître exactement les limites que la Société ne doit pas dépasser, dans les pensions de retraite à accorder.

» l'intervention de la politique, tout faillit être compromis ; mais alors aussi on finit par obtenir le calme et avec lui, peu à peu, les merveilleux résultats obtenus pendant dix-sept années de progrès interrompus.

» La bonne réussite de ce premier congrès donne le solide espoir que la coopération de consommation en France se consolidera et prendra une impulsion sérieuse et durable ; il importe cependant de réfléchir que l'histoire de la coopération en France est tellement pleine d'aventures, d'erreurs, de grands succès suivis, de terribles catastrophes qu'on ne peut, pour le moment, faire aucune conjecture sérieuse, hasarder aucun jugement : le temps seul sera juge compétent.

» Pour nous, cependant, nous augurons favorablement, au profit des coopérateurs français, de ce jugement sans appel et nous souhaitons à notre pays que les coopératives italiennes suivent l'exemple de leurs sœurs d'au-delà des Alpes. Ce n'est que lorsque les coopératives se seront solidement et largement développées sur le sol national qu'elles pourront, suivant le vœu émis par Vanshant Neal, au congrès de Paris, s'élever à un accord international des coopérateurs de tous pays. »

Une ascension émouvante

Ces jours derniers, a eu lieu à Alger une ascension qui a été marquée par des incidents émouvants. Le ballon l'Univers s'était enlevé avec une certaine lenteur, la nacelle portant trois amateurs et l'aréonaute ; arrivé à une certaine hauteur, il prit la direction du nord, puis celle de l'ouest, planant ainsi sur la mer.

A une petite distance du port, tout d'un coup il se mit à baisser d'une façon inquiétante, toujours entraîné vers le large. D'Alger on suivait avec perplexité les mouvements du ballon, mais les voyageurs, plus perplexes encore, interrogeaient l'horizon pour voir si quelque embarcation ne venait pas à leur secours. Après s'être débarrassés du lest, ils jetèrent à l'eau vivres, vêtements, tout ce qui n'était pas indispensable. Mais le ballon baissait toujours. Bientôt la nacelle plongeait et replongeait dans la mer, les aréonastes se tenant aux cordages, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture.

Ils étaient dans cette position dangereuse depuis une heure et demie, quand, à la tombée du jour, une barque envoyée du lazaret du cap Matifou arriva à leur secours. Ils purent lancer une corde

à l'embarcation, mais celle-ci, traînée par le ballon ne put s'approcher à bonne portée. Heureusement une autre embarcation arrivait au secours des naufragés. On allégea l'aérostat en abandonnant l'ancre, il remonta de quelques mètres, puis remonta. Il fut décidé alors qu'un des passagers se jetterait à l'eau, pour permettre au ballon de remonter et de profiter d'un vent favorable qui soufflait vers le cap Matifou. Ce fut M. Lefebvre de Fourcy, ancien attaché d'ambassade, que le sort désigna. Déchargé ainsi, le ballon remonta d'un bond à une centaine de mètres, se dirigeant sur le cap Matifou, où peu après il atterrissait dans la cour du fort de Temenoucy.

Quant à M. Lefebvre de Fourcy, il avait pu atteindre une des barques, qui l'avait reconduit à terre. Du fort, les passagers de l'Univers se rendirent au cap Matifou, où une chaude réception leur était faite, et le lendemain ils rentraient à Alger.

LES LOGEMENTS OUVRIERS

Par Georges PICOT

(Suite)

Il faut sortir de ce tourbillon et voir au delà de la mêlée électorale : il s'agit de calculer les besoins vrais, les besoins matériels et moraux de ceux qui souffrent sans le dire. L'extension du suffrage est appelée à changer entièrement les conditions de la politique. De plus en plus, les questions sociales doivent prendre le pas sur toutes les autres. Il n'est pas un pays où la réforme électorale, en multipliant le nombre des électeurs, n'amène ce résultat. L'influence d'une classe ou l'influence d'un homme dépend uniquement des services qu'il rend. Comprendons vaillamment les conditions de cet état nouveau ; au lieu d'hésiter ou de s'abstenir, qu'on aille au-devant des besoins, non par les promesses aussi vaines que tardives d'une circulaire, mais par une action réfléchie et féconde ; que les classes élevées, en se préparant à ce devoir, y mettent leur intelligence et leur volonté ; non seulement elles accompliront un acte de bonne politique, mais elles entrèrent pour elles-mêmes dans la voie de la rénovation morale. Il faut avoir le courage de le dire : notre situation politique est mauvaise ; nos mœurs sont plus malades encore. L'inaction des classes riches les corrompt et les perd. Presque partout où pénétre la fortune, la paresse la suit, avec son cortège de dissipation et de plaisir. L'exemple part d'en haut. Le bruit des fêtes mondaines, plus ou moins étranges, répercuté par la presse, s'étend d'écho en écho jusqu'aux plus modestes familles. Au

xviii^e siècle, on ne savait que rarement aux extrémités de la France ce qui se passait à Paris ou à Versailles. Aujourd'hui, dans le dernier village, on lit le récit détaillé d'une fête et la peinture d'un luxe sans mesure. Ces comptes rendus malsains y portent un appétit de jouissance que nous ne mesurons pas, la loi morale s'affaiblit de plus en plus dans l'esprit des enfants dénués d'instruction religieuse et, peu à peu, le besoin de luxe remplace le goût du travail.

Ce sont là de dures vérités qu'il faut entendre et qu'on ne doit pas se lasser de répéter. Beaucoup s'indigneront et préféreront employer leur temps à souhaiter, comme les partis extrêmes, une prompt révolution. Pour nous qui croyons fermement que le mal date de très loin, qui en avons observé les symptômes précurseurs à plus d'une époque de notre histoire, nous désirons une réforme à longue portée, nous appelons de tous nos vœux un de ces efforts courageux, un de ces élans de la volonté qui groupe les forces, réhabilite par le travail et le dévouement cette classe élevée, instruite et honnête, qui pourrait être féconde pour le bien et demeure volontairement stérile.

Combattons le socialisme en agissant par l'initiative individuelle plus et mieux que lui ; restaurons la vie de famille, les mœurs et les vertus du foyer en donnant à l'ouvrier une habitation saine et morale ; suivons ses besoins, organisons pour lui des ressources et des appuis, facilitons ses créations sans les lui imposer, n'absorbons pas sa liberté et n'intervenons que pour donner une force à sa faiblesse. Surtout n'exigeons pas sa reconnaissance, attendons-nous à rencontrer beaucoup d'ingrats, beaucoup d'adversaires, une foule d'insouciantes : mais qu'on se souvienne que dans cette entreprise, il n'est pas de petit effort, ni de résultat insignifiant, que le danger est extrême, qu'il n'y a pas une heure à perdre. Puisse-t-il être temps encore de faire une tentative d'apaisement et de réconciliation ! de montrer à la classe ouvrière ce que peuvent accomplir pour elle ceux qui appartiennent aux anciennes classes dirigeantes et de jeter dans le plateau de nos destinées prochaines ce lest qui, dans notre orageuse traversée, peut seul assurer le salut !

A l'occasion de la nomination de M. Christophle, au grade de chevalier de la Légion d'honneur, le Conseil d'administration du Crédit foncier s'est réuni, pour adresser toutes ses félicitations à son gouverneur.

M. Pasteur, qui fait partie de ce conseil, a pris la parole au nom de ses collègues et a rappelé en quelques mots applaudis toutes les réformes, toutes les améliorations et la grande prospérité que le Crédit foncier doit à M. Christophle.

M. René Brice, au nom du Comité de censure, s'est associé aux éloges de M. Pasteur et a joint ses félicitations à celles de tous les collaborateurs et de tous les amis du nouveau légionnaire.

Une remarque pour terminer : On s'est étonné que M. Christophle ne fût pas décoré depuis plusieurs années déjà : la raison en est simple : M. Christophle était député, et la loi qu'il a lui-même votée jadis, lui interdisait toute récompense honorifique pendant la durée de son mandat.

Les enfants assistés

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire relative au service des enfants assistés.

Il se plaint de ce que les tournées d'inspection soient trop courtes et trop rares dans certains départements, pour sauvegarder les intérêts des enfants.

Il invite les préfets à s'assurer de la fréquence des tournées, de leur durée et de leur résultats. Il fait connaître les dispositions qu'il vient d'adopter à cet effet.

A partir du 1^{er} janvier, les indemnités payées aux inspecteurs et aux sous-inspecteurs cesseront d'être mandatées par douzième.

Au commencement de chaque trimestre, les préfets indiqueront les sommes à ordonnancer de ce chef pour le trimestre précédent. Il sera indispensable, en réglant le service des tournées, de rester dans les limites de l'allocation annuelle inscrite pour chaque fonctionnaire dans l'arrêté de nomination.

Les préfets devront envoyer un état mentionnant les communes parcourues, le nombre des enfants visités, les principaux faits constatés et les mesures qui en auront été la conséquence.

Un quart de l'indemnité annuelle sera mandaté, à titre de provision, le 1^{er} janvier de chaque année, au nom de chaque intéressé.

Le gérant, A. MAJESTÉ.

LIBRAIRIE VVE A. MOREL ET C^{IE}
13, Rue Bonaparte, Paris

TRAITÉ DES CONSTRUCTIONS RURALES

Par Ernest BOSCH architecte

1 volume grand in-8 avec 750 figures intercalées dans le texte
Prix : 30 fr.

DU MÊME AUTEUR

TRAITÉ COMPLET

Théorique et pratique

Du CHAUFFAGE et de la VENTILATION

des habitations particulières et des édifices publics
1 volume in-8 avec figures

Prix : 20 fr.

Ces divers ouvrages, de même que les suivants, du même auteur :

Dictionnaire raisonné d'architecture, Dictionnaire général de l'archéologie et des antiquités, Dictionnaire de l'art, de la curiosité et du bibelot, se trouvent dans toutes les grandes librairies de la France et de l'étranger.

Librairie Firmin DIDOT et C^{ie}, éditeurs
rue Jacob, 36, Paris

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

D'ARCHITECTURE

Et des Sciences et des Arts qui s'y rattachent

Par E. BOSCH, architecte

Deuxième édition revue et corrigée

4 volumes in-8 Jésus.

Prix 120 francs

DU MÊME AUTEUR

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL

DE L'ARCHÉOLOGIE ET DES ANTIQUITÉS

Chez les divers peuples

1 volume in-12 illustré de 450 gravures

intercalées dans le texte

Prix 8 francs

DICTIONNAIRE DE L'ART

DE LA CURIOSITÉ ET DU BIBELOT

1 volume grand in-8 Jésus, illustré de 709 gravures intercalées dans le texte, 35 planches en noir et 4 en couleur.

Prix : 40 francs. — Relié : 50 francs

Ce dictionnaire est un des ouvrages d'art des plus intéressants et des plus remarquables parus dans ces derniers temps.

FIRMIN-DIDOT et C^{ie}, ÉDITEURS. — PARIS

DICTIONNAIRES DE BOSCH

Dictionnaire d'architecture ;
Dictionnaire de l'art et de la curiosité ;
Dictionnaire de l'archéologie et des antiquités.

Ces Dictionnaires illustrés de belles et nombreuses gravures, imprimées en superbes caractères sont d'une lecture agréable et facile ; ils forment à eux trois l'encyclopédie la plus complète de l'art, de la curiosité, de l'archéologie et des antiquités.

En vente dans toutes les grandes Librairies

LA CURIOSITÉ

JOURNAL ILLUSTRÉ DES CURIEUX

DES COLLECTIONNEURS, DES ARCHÉOLOGUES ET DES BIBLIOPHILES

Prix, 25 numéros : France, 7 fr. Étranger, 8 fr.

Adresser mandat-poste au Directeur M. ERNEST BOSCH, au Val-des-Roses, à Nice.

On s'abonne également à Paris, chez MM. FETSCHERIN et CHUIT.

18, rue de l'Ancienne-Comédie

Sommaire du N° 6 de la « CURIOSITÉ »

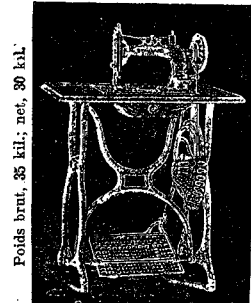
SOMMAIRE. — Texte : Histoire du Parchemin (3^e article) par le VIEIL ANTIQUAIRE. — L'art de l'incrustation par E. B. — Le Gaulois par E. B. RICH. — Les Pastoures. — Bourse du Bibelot. — Archéologie figurée. — Nouvelles. — Nécrologie. — L'esprit des autres. — Liste des collectionneurs du XIX^e siècle. — Chartes et autographes. — Boîte aux lettres. — Bibliographie. — Bulletin financier. — Gravures : Chef gaulois (restitution). — Plaque d'ébène incrustée d'argent. — Bacchus. — Phascon. — Casque gaulois. — Tête de Jupiter, tête d'Alexandre. — 7 gravures.

NOUVELLES MACHINES "STANDARD" A COUDRE

à PLISSER, à BRODER, à REPRISER et AUTRES

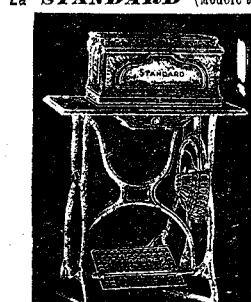
ADOPTÉES POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA Couture Mécanique DANS LES Ecoles de la VILLE DE PARIS et DE NOMBREUSES VILLES DE FRANCE

La "STANDARD" (Modèle type)



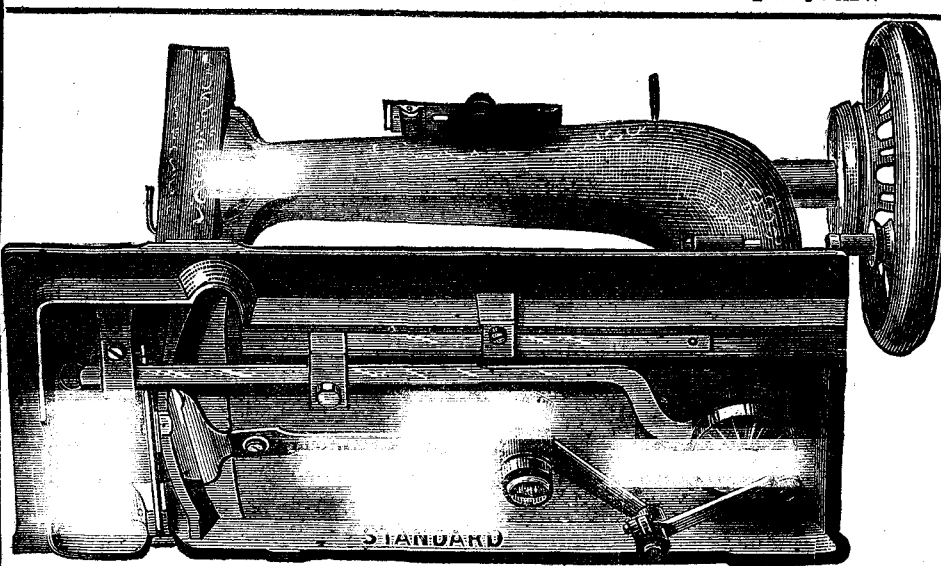
N° 1. — Avec Table ordinaire.
N° 1 1/2. — Avec Rallonge pliante.
N° 2. — Coffret (Style français).

La "STANDARD" (Modèle type)



N° 2 1/2. — Coffret (Style américain).
N° 3. — Coffret (Style américain) et rallonge pliante.

MANUFACTURE MODÈLE à ORANGE, Mass. (U. S. A.)
Production Annuelle : 200,000 Machines ! 600 par jour !



Agence Générale
ET
DIRECTION
POUR LA
FRANCE et les COLONIES

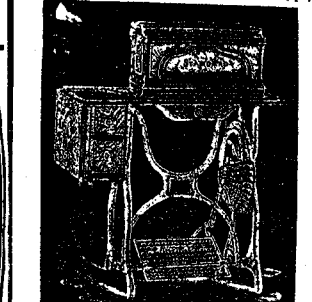
M^{SON} A. RICBOURG

Constructeur Spécial depuis 1855 (28^e année)

Député des Mécaniciens de la Ville de Paris à l'Exposition Universelle de Londres, 1882

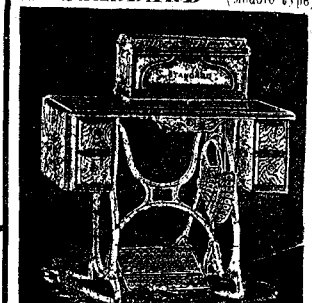
20, Boulevard de SÉBASTOPOL, PARIS

La "STANDARD" (Modèle type)



N° 4. — Coffret (Style américain).
N° 4 1/2. — Coffret (Style américain) et rallonge pliante.

La "STANDARD" (Modèle type)



N° 5. — Avec Coffret (Style américain) et 2 tiroirs de chaque côté de la table.
N° 6. — Avec 3 tiroirs de chaque côté de table.

MACHINES POUR FAMILLES : L'« UTILE », LA « PRÉCIEUSE », LA « NOUVELLE SILENCIEUSE », ETC., NOUVEAUX PRIX RÉDUITS
Les Agents, Négociants et Représentants spéciaux, soucieux de leurs intérêts autant qu'amis du Progrès, doivent sans retard solliciter l'Agence (ou cette admirable Machine) qui leur assurera AGREMENT et PROFIT, avantages qu'ils ne sauraient plus trouver dans les vieux systèmes démodés encore en usage sur le Continent. — Exiger le nom « STANDARD ». (Dessins et Prix francs)
SERVICE & CONDITIONS SPÉCIALES POUR LE COMMERCE DE GROS & L'EXPORTATION